



## Décision de radiodiffusion CRTC 2005-309

Ottawa, le 7 juillet 2005

### **Corus Radio Company**

Vancouver et Whistler (Colombie-Britannique)

*Demande 2005-0210-6*

*Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-33*

*18 avril 2005*

### **CFOX-FM Vancouver et son émetteur – renouvellement de licence**

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio commerciale CFOX-FM Vancouver et son émetteur CFXX-FM Whistler, du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 août 2012.
2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
3. La licence sera assujettie aux **conditions** énoncées dans *Nouveau formulaire de licence pour les stations de radio commerciales*, avis public CRTC 1999-137, 24 août 1999.
4. Parce que cette titulaire est régie par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et soumet des rapports au ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, le Conseil n'évalue pas ses pratiques concernant l'équité en matière d'emploi.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*